

# APPEL A PROJET 2025

## Cité Educative de la ville de CAYENNE



*Toute demande de subvention se fera **au plus tard le 21 mars 2025.***

- *Pour les associations, le dépôt des dossiers devra se faire sous **format dématérialisé sur la plateforme Dauphin** avec l'indication « **Citée éducative Cayenne** » incluse à la suite de l'intitulé de l'action.*
- *Pour les **porteurs de projet de l'éducation nationale** par retour de **fiche projet** auprès de la **Cheffe de projet opérationnel de la cité éducative de Cayenne***

## PREAMBULE

Mise en œuvre en 2022, la Cité Educative de CAYENNE, co-pilotée par la ville, le Rectorat et l'État, vise à intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

Cette démarche permet de développer la coopération entre les acteurs éducatifs du territoire (Ville, Etat, Education Nationale, CAF, associations) afin de mieux coordonner et renforcer les dispositifs existants, tout en imaginant de nouvelles actions, dans l'objectif de proposer de meilleures conditions d'apprentissage et d'épanouissement aux enfants et aux jeunes sur le territoire de Cayenne.

Au travers de cette démarche novatrice partenariale, il s'agit également de fédérer les acteurs partageant les mêmes thématiques et prêts à contribuer ensemble à l'éducation des enfants et des jeunes, en lien avec leurs familles, au sein d'une grande alliance éducative territoriale. Pour ce faire, cette démarche a pour objectif de :

- ❖ **Conforter le rôle de l'école** (*structurer les réseaux éducatifs, prise en charge précoce, développer l'innovation pédagogique, renforcer l'attractivité des établissements...*);
- ❖ **Promouvoir la continuité éducative** (*implication des parents, prises en charge éducatives prolongées et coordonnées, prévention santé, décrochage scolaire, citoyenneté...*);
- ❖ **Ouvrir le champ des possibles** (*insertion professionnelle et entreprises, mobilité, ouverture culturelle, numérique, « droit à la ville », lutte contre les discriminations...*).

## Les objectifs poursuivis dans le cadre de la cité éducative de Cayenne

### 1.1 Conforter le rôle de l'École

Axe stratégique	Objectifs	Public cible
<b>Améliorer les conditions de scolarisation et le bien-être de tous</b>	Améliorer la qualité des espaces de récréation dans les écoles	3-12 ans
	Embellir les abords des établissements publics et des écoles (gestion des déchets, projet artistique)	3-18 ans
	Améliorer le parcours d'inscription et les sectorisations	3-18 ans
	Renforcer au sein des établissements scolaires des actions de prévention et de médiation assurées par des éducateurs spécialisés et médiateurs	3-16 ans
	Prévenir et gérer les comportements violents, les conflits, les incivilités et le harcèlement	3-18 ans
	Prévenir et lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire par le développement de la relation école/famille/quartier	3-18 ans
<b>Encourager l'innovation pédagogique et les actions innovantes d'accompagnement</b>	Développer les comportements citoyens et la culture du dialogue et de la tolérance	6-18 ans
	Développer et consolider les actions d'aide à la scolarité plus particulièrement dans le quartier en lien avec le sport ou les activités culturelles	3-18 ans
<b>Renforcer le suivi personnalisé des élèves en amont et sur la durée</b>	Mettre en place une plateforme numérique éducative dédiée au soutien scolaire dans les maisons de quartier et associations et créer un réseau social éducatif	3-18 ans
	Mettre en place des actions d'intégration pour les enfants en situation de vulnérabilité	3-18 ans
<b>Encourager l'ambition scolaire</b>	Renforcer et développer les dispositifs existants de lutte contre le décrochage	12-18 ans
	Assurer pour tous les élèves la réussite dans les apprentissages fondamentaux (lire, écrire, compter, communiquer, respecter autrui).	3-18 ans
	Valoriser auprès des jeunes des parcours de jeunes inspirants	12-18 ans
<b>Encourager la coopération avec les parents</b>	Développer des défis scolaires	6-18 ans
	Mettre en place des actions conviviales en direction des parents	
<b>Renforcer les alliances éducatives à l'interne et avec les partenaires</b>	Développer des actions de formation et de coopérations communes	

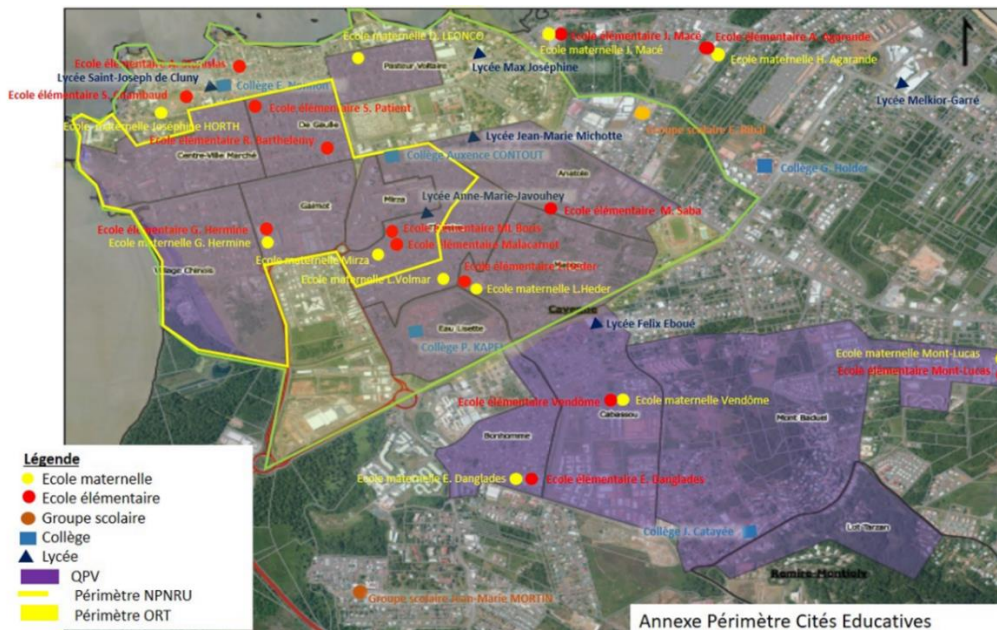
## 1.2 Promouvoir la continuité éducative

Axe stratégique	Objectifs	Public cible
<b>Favoriser la socialisation précoce des enfants en développant l'offre d'accueil des moins de 3 ans</b>	Accompagnement à la formalisation des activités des « taties/ cantinières/ nounous »,	
	Mobilisation des activités culturelles et sportives qui favorisent l'entrée dans les apprentissages pour éveiller les plus petits	3-6 ans
<b>Promouvoir l'éducation artistique et culturelle</b>	Renforcement du dispositif « j'apprends à nager »	6-12 ans
<b>Promouvoir les valeurs collectives et la prévention des risques</b>	Engagement des filles et jeunes filles dans des pratiques sportives variées accessibles à toutes,	6-18 ans
	Développer l'éducation aux médias,	6-25 ans
<b>Faciliter l'implication des parents et les conditions d'exercice de la parentalité</b>	Favoriser les actions d'accompagnement à la parentalité	
<b>Améliorer la prévention santé et la protection de l'enfance</b>	Développer et conforter les jardins partagés au sein des établissements et des quartiers	3-18 ans

## 1.3 Ouvrir le champ des possibles

Axe stratégique	Objectifs	Public cible
<b>Développer la découverte des filières de formation et du monde du travail</b>	Favoriser l'accès à l'information jeunesse via les outils numériques	16-25 ans
	Développement d'une plateforme permettant de faciliter les accès au stage	16-25 ans
	Création de partenariat avec des entreprises et structures d'accueil pour les stages et contrat de professionnalisation	16-18 ans
	Développement de la connaissance des métiers et le partenariat avec les entreprises pour faciliter l'orientation.	12-25 ans
<b>Favoriser la maîtrise de la langue et lutter contre l'illettrisme</b>	Développement de compétences langagières dès le plus jeune âge (contes, musiques, langue des signes)	0-25 ans
	Développer des espaces de lecture au sein de tous les établissements scolaires et les maisons de quartiers	0-25 ans
<b>Développer la mobilité et les rencontres</b>	Développer les voyages de découverte, au sein des établissements scolaires	12-18 ans
<b>Promouvoir l'ouverture culturelle et citoyenne</b>	Créer une école des parents	

## Le périmètre de la cité éducative de Cayenne



Quartier(s) Anatole, Centre-Ville Marché, De Gaulle, Eau-Lisette, Galmot, Mango, Mirza, Pasteur, Voltaire, Thémire et Village Chinois, Ville de Cayenne

Les établissements scolaires membres la démarche Cité Educative	N°UAI	ETABLISSEMENT	SIGLE / TYPE
COLLEGES	9730020J	AUXENCE CONTOUT – CHEF DE FILE	CLG
	9730091L	PAUL KAPEL	CLG
	9730130D	EUGENE NONNON	CLG
ECOLES (REP+)	9730033Y	DORVILLE LEONCO	E.M.PU
	9730034Z	JUST HYASINE	E.E.PU
	9730035A	MARIE LUCETTE BORIS	E.E.PU
	9730036B	EDMARD MALACARNET	E.E.PU
	9730037C	JOSEPHINE HORTH	E.M.PU
	9730040F	SAMUEL CHAMBAUD	E.E.PU
	9730041G	ALEXANDRINE STANISLAS	E.E.PU
	9730042H	GAETAN HERMINE	E.E.PU
	9730052U	RENE BARTHELEMI	E.E.PU
	9730062E	MIRZA	E.M.PU
	9730104A	MAXIMILIEN SABA	E.E.PU
	9730114L	LEOPOLD HEDER	E.E.PU
	9730117P	LEOPOLD HEDER	E.M.PU
	9730131E	SOLANGE PATIENT	E.M.PU
	9730189T	GAETAN HERMINE	E.M.PU
9730199D	ETIENNE RIBAL	E.E.PU	
9730326S	LEODATE VOLMAR	E.M.PU	
Etablissements publics associés (Lycée, Greta, CFA, Université, IUT...)	9730001N	FELIX EBOUE	LGT
	9730003R	MAX JOSEPHINE	LP
	9730094P	JEAN-MARIE MICHOTTE	LP

## LES CRITERES D'ELIGIBILITES

<b>A qui est destiné cet appel à projets</b>	Cet appel à projet d'intérêts est ouvert aux associations et tout autre acteur : groupe de parents, collectif d'habitants, établissements scolaires (...).  Dans le cas où l'idée sélectionnée ait été proposée par une entité informelle (groupe ou collectif d'habitants), l'appui sur une structure juridique existante sera nécessaire à ce stade, afin de répondre aux exigences administratives.
<b>Quel est le public visé</b>	L'action proposée doit avoir comme bénéficiaires : - Les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire, - Les parents d'élèves, - Les personnels éducatifs.
<b>Quelles sont les conditions à remplir concernant le(s) projet(s)</b>	- Se dérouler sur le territoire de la cité éducative à partir du 3ème trimestre 2024-2025 - Etre préalablement concertés avec les établissements scolaires (voir liste en préambule) et les associer - Répondre aux axes de la Cité Éducative - Avoir une dimension partenariale - Faire l'objet d'une demande de financement formalisée via DAUPHIN - <b>Annexe 1</b>
<b>Conditions particulières pour les porteurs éducation nationale</b>	Pas de dépôt de dossier directement sur Dauphin ! Une fiche projet (avec budget prévisionnel) est à envoyer au <i>Cheffe de projet opérationnel de la cité éducative de Cayenne</i> - établissement Chef de file Éducation Nationale – <b>Annexe 2</b>
<b>Conditions particulières en cas de reconduction d'une action</b>	Un bilan intermédiaire de l'action reconduite devra être transmis au <i>Cheffe de projet opérationnel de la cité éducative de Cayenne</i> - établissement Chef de file Éducation Nationale – <b>Annexe 3</b>
<b>Conditions pour toute demande de subvention</b>	Tout projet qui ne sera pas présenté et travaillé avec les référents de la cité éducative de Cayenne, avant son inscription sur le site DAUPHIN ne sera pas instruit.
<b>Quel est le territoire cible</b>	Le périmètre de la cité éducative de Cayenne – <b>cf cartographie page 4</b>

## Modalités de financement

Les financements de la Cité Educative de Cayenne sont accordés par la Ville de Cayenne, le Rectorat et l'Etat (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires).

Dans un souci de simplification pour les porteurs de projet, ces derniers sont invités à inscrire leur besoin en financement auprès de ces trois acteurs dans la ligne « Cité Éducative » du budget prévisionnel figurant dans la fiche projet à renseigner (cf. annexe).

Dans l'hypothèse d'une réponse favorable, le porteur de projet recevra une notification d'accord de financement précisant les démarches à suivre pour recevoir la subvention et justifier de la réalisation des actions.

**Point d'attention** : les porteurs de porteur devront s'efforcer de **rechercher les crédits de droit commun lorsqu'ils sont mobilisables** (CTG, CAF, Fondations, crédits sectoriels de l'État, CACL...). Les financements « cité éducative » viennent en complément du droit commun.

Etre financé dans le cadre de la Cité Educative, engage le partenaire à :

- Participer aux réunions de la Cité Educative et des comités de suivi territoriaux
- Transmettre des éléments à publier sur la page de la Cité Educative de Cayenne (photos, des podcasts, un article relatant l'action financée, des témoignages...)
- Recevoir l'équipe projet pour une ou des visites de l'action financée

## Calendrier

<b>Lancement des appels à projet</b>	<b>Le 17 Février 2025</b>
<b>Clôture de l'appel à projets</b>	<b>Le 21 Mars 2025</b>
Instruction des demandes de subvention	<b>A partir du 25 Mars 2025</b>
Comités techniques	<b>Fin Avril 2025</b>
Comités de pilotage de validation de la programmation	<b>Entre le 12 Mai et 13 Juin 2025</b>

Le comité de pilotage composé de tous les partenaires signataires du Contrat de Ville prendra la décision finale de l'attribution ou non de la subvention.

**Les associations intervenant localement au sein des établissements scolaires de l'académie sont invitées à se renseigner auprès du Rectorat de Guyane pour connaître la procédure à suivre pour déposer une demande d'agrément académique. Toute association créée selon la loi de 1901 et proposant des activités éducatives complémentaires aux programmes d'enseignement doit se munir de cette labellisation pour intervenir au sein des établissements scolaires.**

## Contact

Les référents « cité éducative » listés ci-dessus sont à la disposition des opérateurs pour toute assistance sur le montage des demandes en amont de la saisie dauphin pour les associations, ou du renseignement des fiches dédiées pour les établissements scolaires.

**Si les référents n'ont pas été associés en amont de la saisie dauphin pour les associations, il leur est demandé d'adresser à la liste des contacts ci-dessous l'accusé de réception délivré par Dauphin lors de la clôture de la demande afin de permettre l'identification du dossier, à défaut la demande pourrait ne pas être instruite.**

Statut dans le projet	Nom Prénom	Fonction	Email	Téléphone	Adresse postale
Académie de Guyane	Simone FRANÇOIS	Cheffe de projet opérationnel de la cité éducative de Cayenne	<a href="mailto:Simone.Francois@ac-guyane.fr">Simone.Francois@ac-guyane.fr</a>	0694 21 48 07	Collège Auxence CONTOUT Boulevard de la République 97305 Cayenne Cedex
Ville de Cayenne	Arlène TROUDART	Chargée de mission Cité éducative - DDSU	<a href="mailto:dds.cite-educative@ville-cayenne.fr">dds.cite-educative@ville-cayenne.fr</a>	0594 25 61 43	9 rue Jean Eudleur 97 300 CAYENNE
Académie de Guyane	David LEPERS	Conseiller spécial du Recteur Politiques Prioritaires	<a href="mailto:David.Lepers@ac-guyane.fr">David.Lepers@ac-guyane.fr</a>	0694 26 86 51	Rectorat de l'Académie de Guyane TROUBIRAN: Route de Baduel- BP 6011
Préfecture	Aymeric DELILLE-MANIERES	Délégué du Préfet	<a href="mailto:aymeric.delille-manieres@guyane.pref.gouv.fr">aymeric.delille-manieres@guyane.pref.gouv.fr</a>	06 94 39 47 66	Hôtel Préfectoral 1 rue Fiedmond 97 300 CAYENNE